



RAPPORT MENSUEL DE MONITORING DE PROTECTION



Site spontané de Tiéfora

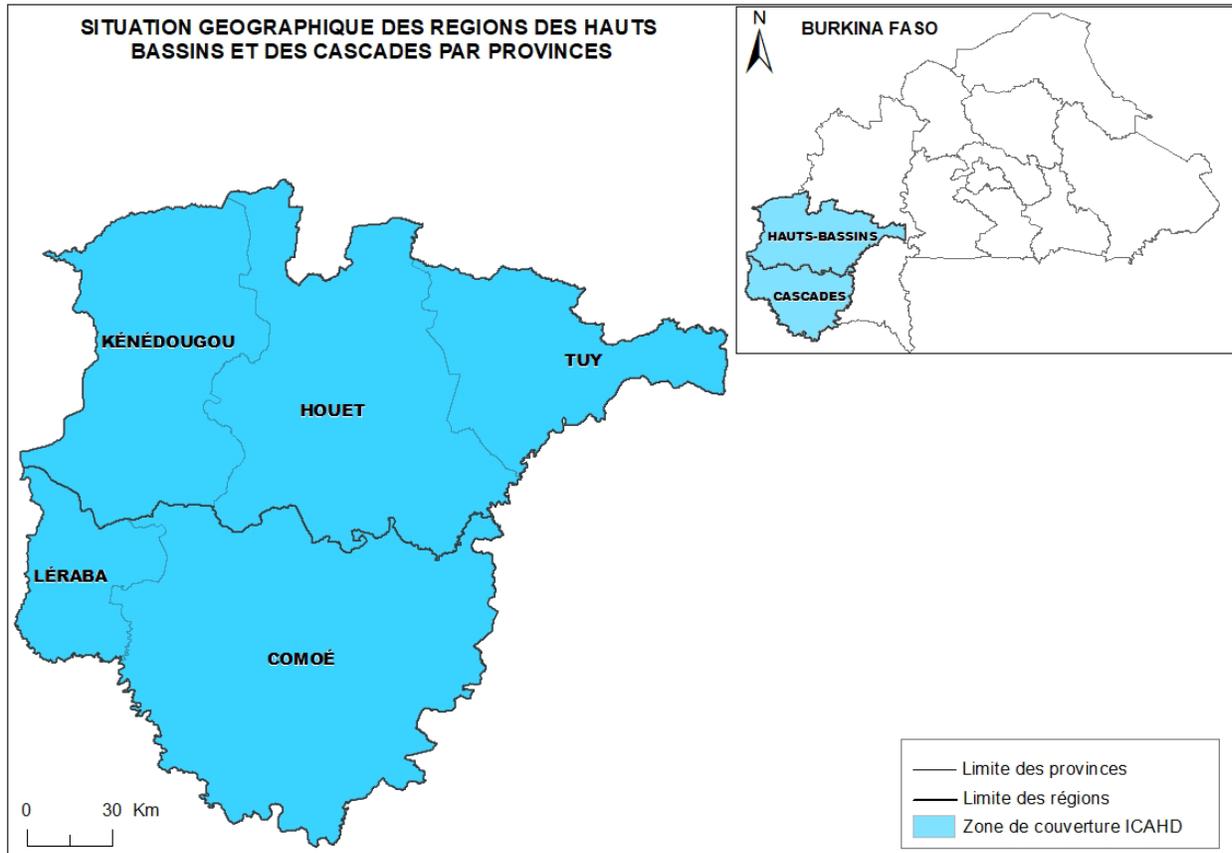
HAUTS-BASSINS & CASCADES

SOMMAIRE

- I. Contexte/points saillants**
- II. Zones de couverture**
- III. Caractéristiques des mouvements de population**
- IV. Situation sécuritaire dans les zones couvertes**
- V. Incidents de protection dans les zones sous couverture**
- VI. Problèmes spécifiques à certains groupes à risque**
- VII. SGBV**
- VIII. Protection de l'enfance**
- IX. Réponses fournies aux Personnes ayant des besoins spécifiques (PBS) et aux survivantes de VBG**
- X. COVID-19 : activités et impact**
- XI. Situation de LTB dans la zone de déplacement et de retour**
- XII. Etat de droit**
- XIII. Protection basée sur la communauté - comités de protection**
- XIV. Leaders communautaires/autorités locales/société civile**
- XV. Solution durable**
- XVI. Système de partage d'information et coordination**
- XVII. Recommandations générales**

Novembre 2020

I- Contexte/Points saillants



Durant ce mois de novembre 2020, les activités de monitoring dans les Hauts-Bassins et les Cascades ont permis de déceler plusieurs incidents de protection.

La situation sécuritaire y a été relativement calme. On note une présence effective des forces de défense et de sécurité qui patrouillent dans les différentes localités sous couverture.

Le 22 novembre 2020, à l'image de toute la population inscrite sur les listes électorales, les personnes déplacées internes (PDI) ayant leurs cartes d'électeurs à jour ont aussi participé aux élections couplées (présidentielle et législative).

Il convient également de signaler que le nombre de PDI a augmenté considérablement (+1578) dans les Hauts-Bassins et légèrement dans les Cascades (+41) selon les données publiées par le CONASUR entre le 8 septembre et de 10 novembre 2020. La commune de Bobo-Dioulasso, dans les Hauts-Bassins, a le plus enregistré de PDI durant cette période, soit neuf cent soixante-deux (962) personnes. Dans les Cascades, la commune de Ouou est la seule à enregistrer quarante-un 41 PDI.

Concernant la situation sanitaire, la maladie à coronavirus est toujours présente et a fait des victimes :

- ✓ La région des hauts-Bassins enregistre un cumul de 831 cas et 18 décès à la date 22 Novembre 2020, contre un cumul de 788 cas et 18 décès et à la date du 31 octobre 2020, soit un accroissement de 43 cas. Seuls les cas actifs sont en baisse ; de 44 cas à

la date du 31 octobre, on enregistre 22 cas à la date du 22 Novembre 2020. Le nombre de décès reste stable (Données Sitrep Corus) ;

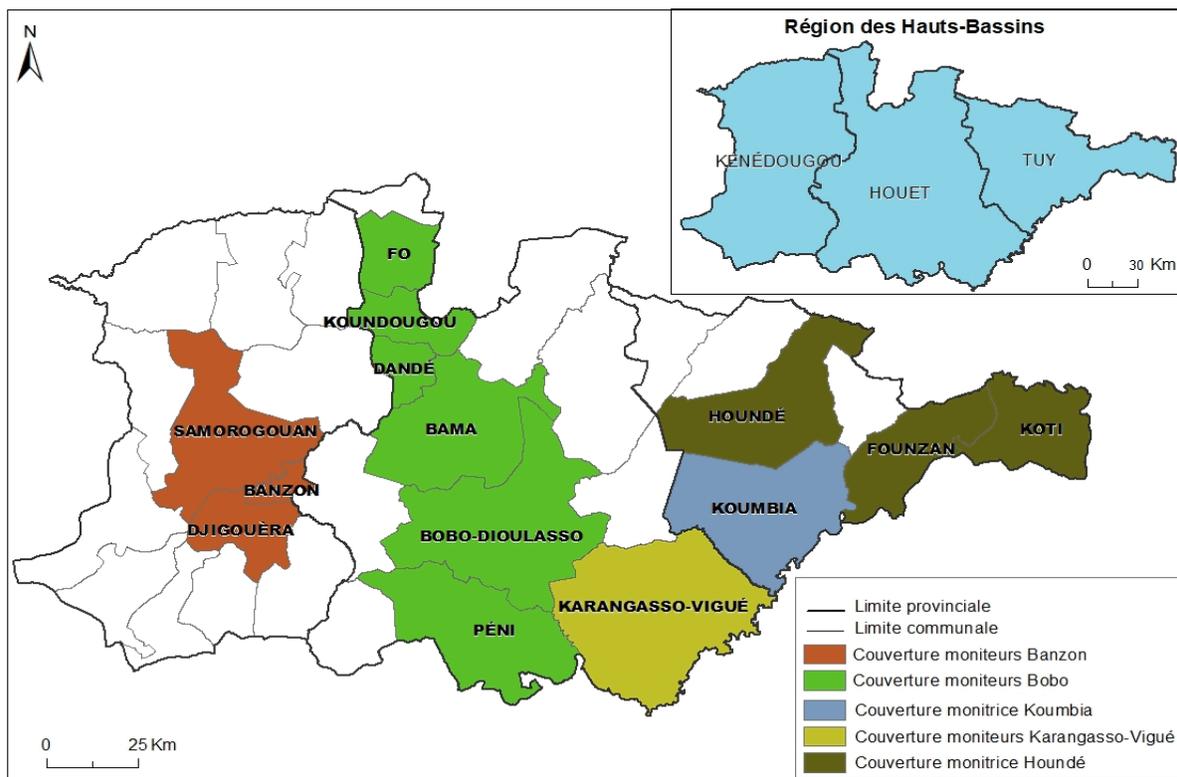
- ✓ La région des Cascades compte un cumul de 38 cas, 2 décès et 8 cas actifs à la date 22 Novembre 2020 contre 34 cas, 2 décès et 17 cas actifs à la date du 31 octobre 2020. Également dans cette région, le nombre de cas cumulés a connu une hausse de 4 cas ; et les cas actifs une baisse (Données Sitrep Corus).

On note également que deux cas de COVID-19, en plus des 12 cas contacts mis en confinement à Poya, département de Karangasso-Vigué dans les Haut-Bassins, qui avaient fait l'objet d'une note d'information et de suivi au cours ce mois de novembre 2020, ont été maîtrisés selon le major du CSPS.

II- ZONES COUVERTE DANS LA PERIODE SOUS RAPPORT

II.1- Hauts-Bassins

Quatre-vingt-neuf (89) sorties de monitoring ou missions ont été effectuées par les moniteurs :



Durant cette période, les localités couvertes par les moniteurs de protection sont entre autres :

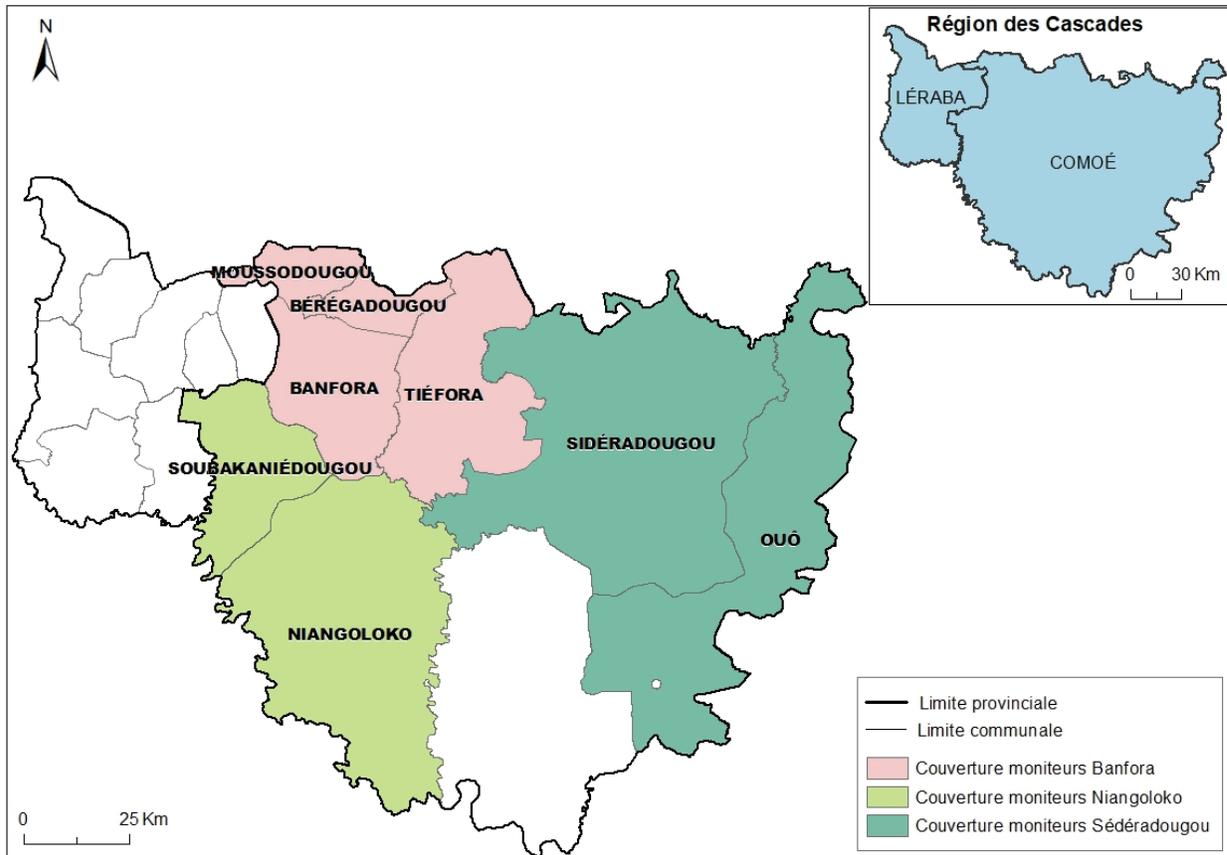
- ✓ Province du Kéné Dougou : la commune de Banzon, Samorogouan, et Djigouéra ;

- ✓ Province du Houet : la commune de Bobo-Dioulasso à travers les arrondissements 2, 4, 5, 6, et 7, les communes de Bama, Koundougou, Dandé, Fo, Faramana, Péni et Karangasso-Vigué à travers les localités de Poya, Dan, Soumousso, Piéré, Klesso, Bougouriba et KouéréDougou ;
- ✓ Province du Tuy : la commune de Houndé avec les secteurs 2, 3, 4 et 5 ainsi que les villages de Dankari, Nématoulaye 2, Bouéré, Bouahoun, Botoni ; la commune de Boni à travers ses villages de Saho, Dossi, Bahoun ; la commune de Koumbia avec ses quartiers Koumbia 2, Sarakuy, Camp peuhl, Nématoulaye ainsi que ses villages de Dougoumato1, Makognadougou, Gombeledougou et Djuie.

II.2- Cascades

Quatre-vingt-quatorze (94) sorties ont été réalisées dans la région des Cascades dans le cadre du monitoring de protection.

Il s'agit de la commune de Banfora à travers les secteurs 3 et 5 ; les localités de Bounouna et de Niarebama ; la commune de Bérégadougou ; la commune de Tiéfora ; la commune de Niangoloko à travers les secteurs 1, 3, et les localités de Koutoura, Toufoni, et MitéréDougou ; la commune de Ouou ; la commune de Sidéradougou à travers les localités de Dandougou, Dèguè-Dèguè, et Gouandougou et la ville de Sidéradougou.



III- CARACTERISTIQUES DES MOUVEMENTS DE POPULATION

Durant ce mois La commune rurale de Banzon (province du Kénédougou) a enregistré l'arrivée de 04 ménages de 29 personnes (06 hommes, 06 femmes et 17 enfants) originaires du Sanmatenga (Dablo et Ouda), du Sahel (Gorom-Gorom).

Tableau N°1 : répartition des PDI selon la commune de provenance

Commune	Homme	Femme	Enfant	Total
Dablo	0	2	4	6
Gorom-Gorom	5	1	4	10
Ouda	1	1	5	7
Total	6	6	17	29

IV- SITUATION SECURITAIRE DANS LES ZONES COUVERTES

La situation sécuritaire reste relativement calme dans les Hauts-Bassins et les Cascades. Aucun incident majeur de sécurité n'a été signalé dans ce mois de novembre.

V- INCIDENTS DE PROTECTION DANS LES ZONES SOUS COUVERTURE

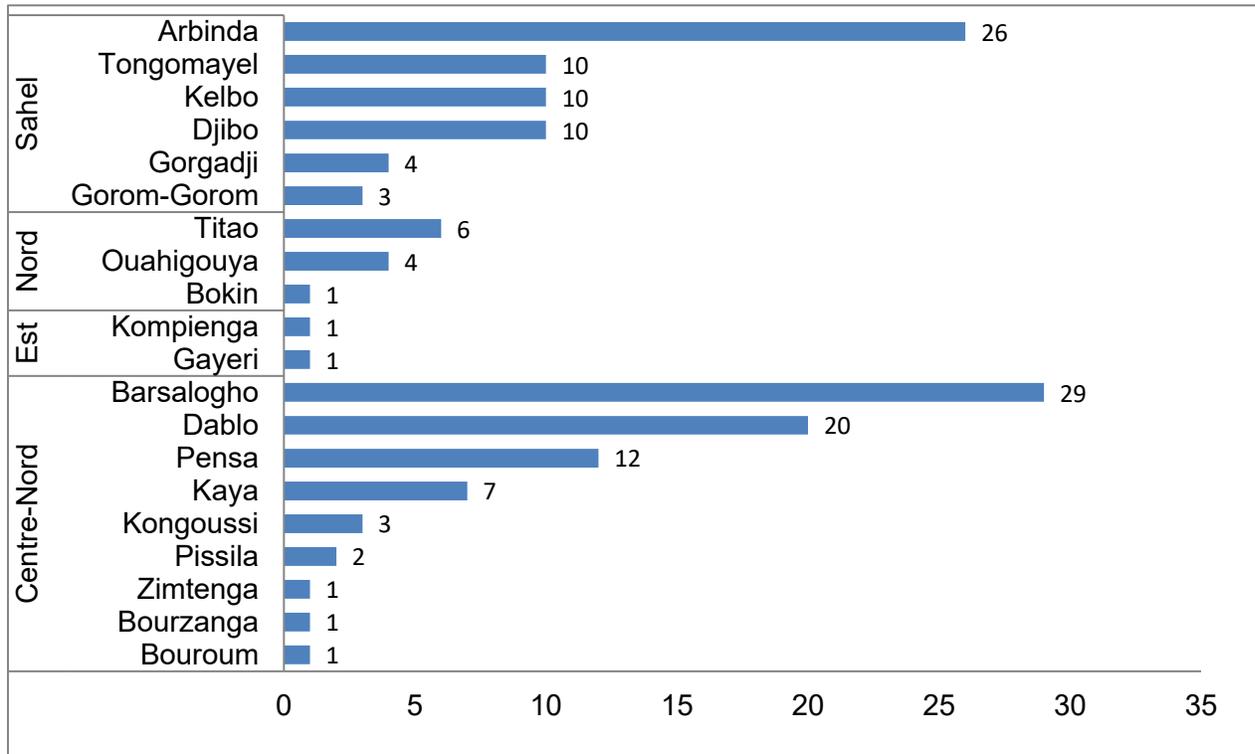
Quarante six (46) cas d'incidents ont été enregistrés dans les Hauts-Bassins (27) et les Cascades (19). Parmi ces incidents, les cas potentiels de VBG représentent 80,43%, suivis des atteintes à l'intégrité physique ou psychique (10,87%) et des droits à la propriété (6,52%).

Tableau N°2 : les cas d'incidents de protection par commune (Hauts-Bassins et Cascades)

Commune	Banzon	Bobo-Dioulasso	Hounde	Karangasso - Vigue	Banfora	Niangoloko	Sidera dougou	Total
Atteintes à l'intégrité physique ou psychique	0	2	0	2	0	1	0	5
Droit à la propriété	0	1	0	0	1	0	1	3
Droit à la vie	0	0	0	1	0	0	0	1
Violences basées sur le genre	1	6	5	9	7	4	5	37
Total	1	9	5	12	8	5	6	46

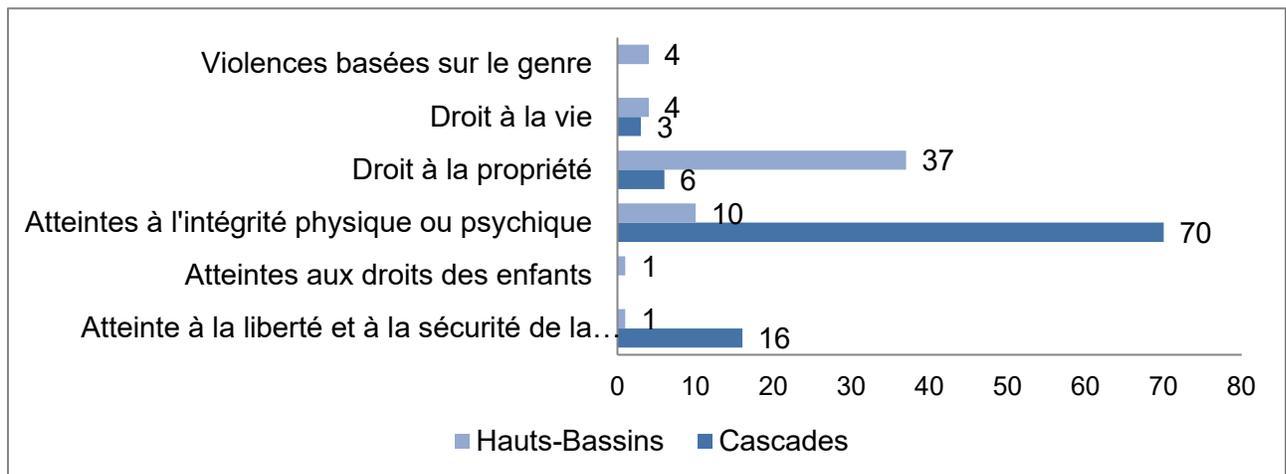
Par ailleurs, ces incidents représentent 24,38% (20,90% de la population hôte et 3,48% de la population hôte) de l'ensemble des incidents enregistrés pour ces deux régions. Les 75,62%, soit 152 cas d'incidents ont été perpétrés dans les localités d'origine des PDI où les survivants ont été séquestrés ou ont assisté à l'exécution de leurs proches. Le graphique N°1 est une répartition des zones d'origine des PDI où se sont commis ces incidents.

Graphique N°1 : nombre d'incidents perpétrés sur des PDI dans les communes d'origine



La majorité de ces incidents perpétrés sont des atteintes à l'intégrité physique ou psychique (80 cas) avec une prépondérance (70) de ses personnes atteintes installées dans les Cascades contre 10 pour les Hauts-Bassins. Ensuite viennent le droit à la propriété (43) qui sont par contre dominant (37) dans les Hauts-Bassins par rapport aux Cascades avec 3 cas enregistrés (Cf. graphique N°2).

Graphique N°2 : incidents de protection par région



VI- PROBLEMES SPECIFIQUES A CERTAINS GROUPES A RISQUE

RAS

VII- SGBV

Quarante- huit (48) cas de VBG ont été identifiés et sont en cours d'assistance dans la région des Hauts-Bassins et des Cascades. Parmi ces cas, quarante-un (41) ont été identifiés par les moniteurs et sept (7) par la gestionnaire de cas. Vingt-neuf (29) cas ont été dans les Hauts Bassins et dix-neuf (19) dans les Cascades.

La bonne collaboration entre la communauté hôte, les personnes déplacées internes, les Techniciens d'Appui Communautaire, les comités de protection et les CVD facilite la dénonciation des cas de VBG. Les séances de renforcements de capacités organisées dans les deux régions sur les concepts de droit de l'homme et en particulier sur les VBG et les sensibilisations dans les zones de couverture contribuent à la prise de conscience et à la lutte contre ce fléau

Tableau N° 2 : répartition des types de VBG par région

Type de VBG	Cascades	Hauts-Bassins	Total
Agression physique	9	6	15
Déni de ressources, d'opportunités ou de services	4	8	12
Lévirat forcé	1	4	5
Mariage forcé	2	2	4
Agression sexuelle	0	2	2
Violence psychologique/ émotionnelles	3	7	10
Total	19	29	48

La majorité des cas de VBG enregistrés sont des agressions physiques (15), suivies de déni de ressources (12), des violences psychologiques (10), d lévirat (5), de mariage forcé (4) et d'agressions sexuelles (2).

Les sensibilisations menées à l'occasion des 16 jours d'activisme se poursuivront les jours à venir et cibleront plusieurs couches de la population, les PDI, les leaders religieux, les réfugiés, les élèves, les organisations féminines et les organisations de handicapées qui sont appelés à s'engager résolument dans la dynamique d'action contre ces violences.

97,92% des survivants de VBG sont des femmes à l'exception d'un homme (2,08%). Les auteurs présumés impliqués dans ces cas de VBG pour 50% des membres de la famille de la survivante (24), suivis des membres de la communauté avec 11 cas, soit 22,92%, des conjoints de survivantes (12 cas soit 25%) et de membres de groupes armés (1 cas soit 2,08%).Le tableau N°3 ci-dessous présente la répartition des types de VBG par auteur présumé.

Tableau N° 3 : répartition des auteurs présumés selon les types de VBG

Type de VBG	Conjoint	Groupes armés	Membre de la communauté	Membre de la famille	Total
Agression physique	2	0	2	11	15
Déni de ressources, d'opportunités ou de services	6	0	3	3	12
Lévirat forcé	0	0	1	4	5
Mariage forcé	0	0	2	2	4
Agression sexuelle	0	0	1	1	2
Violence psychologique/affective	4	1	2	3	10
Total	12	1	11	24	48

Le cas de violence psychique/affective perpétré par les groupes armés s'est produit dans la commune Segoussouma dans le départementale de Tongomayel dans la province du Soum, région du Sahel.

VIII- PROTECTION DE L'ENFANCE

Les différentes violations des droits des enfants ont été collectées dans les Hauts-Bassins et les Cascades.

✓ Hauts-Bassins

Dix (10) enfants déplacés internes dont huit (8) filles et deux (2) garçons sans extraits de naissance identifiés au secteur 4 de Banzon, dans la province du Kéné Dougou et référés au service de l'action humanitaire et les parents ont été sensibilisés et orientés à cet effet.

✓ Cascades

Deux cinquante-trois (253) enfants sans extrait d'acte de naissance ainsi que vingt-neuf (29) enfants déscolarisés ont été identifiés par les équipes de moniteurs. Vingt-sept (27) enfants, victimes de traite, ont été interceptés par la brigade régionale pour la protection de l'enfance de Banfora dont sept (7) en partance pour le travail dans des sites aurifères et vingt (20) en partance pour la Côte d'Ivoire pour le travail dans les plantations. Ces enfants ont été pris en charge (alimentaires, sanitaires, psychosociale et retour en famille) par les services de l'action humanitaires chargés de retrouver les familles biologiques.

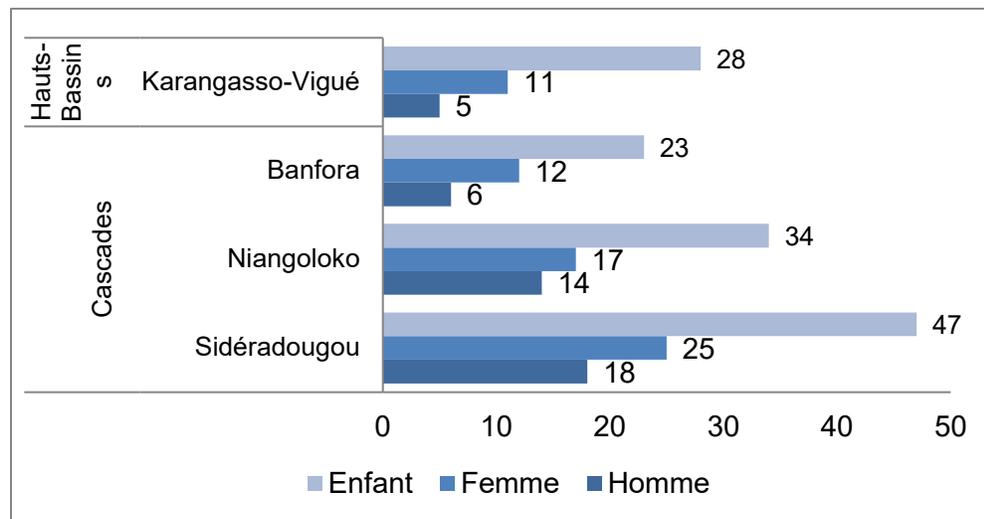
IX- REPONSES FOURNIES AUX PERSONNES AYANT DES BESOINS SPECIFIQUES (PBS) ET AUX SURVIVANTES DE VBG

1- Assistance en vivres

Deux cent quarante (240) personnes ont bénéficié de cash pour un total de cent quatre-vingt-seize (196) bénéficiaires dans les Cascades (38 hommes, 54 femmes, 104 enfants) et quarante-quatre (44) dans les Hauts-Bassins (5 hommes, 11 femmes, 28 enfants). En rappel, chaque bénéficiaire perçoit la somme de 8000 FCFA, comme appui à la subsistance.

Il convient de signaler également que l'assistance des PBS (28) identifiée prend en compte la taille du ménage. C'est ainsi, dans les Cascades, les 196 personnes bénéficiaire sont issues de 23 ménages (10 à Sidéradougou, 6 à Niangiloko et 7 à Banfora). Pour les Hauts-Bassin, les 44 personnes proviennent tous de 5 ménages identifiés à Karangasso-Vigué.

Le graphique N°4 : la répartition des assistances en vivres dans les Cascades et les Hauts-Bassins



2- Assistance en foyers améliorés

Dans le cadre de la réponse apportée aux femmes PDI (survivantes de VBG, femmes à risque) quatre cent quinze (415) PBS ont bénéficié du CBI en foyers améliorés dans la province du Houet (région des Hauts-Bassins) et trois cent soixante-six (366) PBS dans les Cascades. Chacune a reçu dix mille trois cent (10300) F CFA, soit 7300 F CFA pour le foyer et 3000 F CFA pour le combustible.



Une bénéficiaire ayant acheté son foyer après avoir reçu son cash à Bobo-Dioulasso

X- COVID-19 : ACTIVITES ET IMPACT

Dans le cadre de la prévention contre la COVID-19, suite aux cas de contaminations (02 cas de COVID-19 et 12 cas contacts confinés) à Poya, dans les Hauts-Bassins, deux cent quarante-huit (248) ménages de PDI et quarante-un (41) ménages de la population hôte ont été identifiés dans ladite localité afin de bénéficier de savons pour le lavage des mains. Mille quatre-cent cinquante-neuf (1459) personnes seront touchées dans les ménages PDI et deux cent quatre-vingt-dix-neuf (299) pour les ménages de la population hôte.

XI- SITUATION DE LTB DANS LA ZONE DE DEPLACEMENT ET DE RETOUR

✓ **Hauts-Bassins**

Les problèmes d'abris demeurent une préoccupation des PDIs dans les zones de couverture. Le paiement des loyers devient de plus en plus difficile car le prix moyen des loyers varie entre 1500 à 10000 F CFA. Malgré ces montants qui paraissent dérisoires, les arriérés de loyers s'accumulent pour certains.

✓ **Cascades**

Un (1) cas de mésentente sur des terres cultivables qui opposait les propriétaires terriens de Boubourla, dans la commune de Sidéradougou (Cascades) et des PDIs a été rapporté. En effet, les PDIs ont été chassées sur un terrain que leur tuteur les avait cédé pour cultiver. Il faut dire que ce terrain avait été acheté par le tuteur auprès des propriétaires terriens. Mais, à la grande surprise des PDIs, des personnes de la population hôte les avaient demandées de quitter le terrain qui est leur propriété. L'affaire a été portée devant les autorités administratives à savoir le Préfet et le Maire par le tuteur des PDIs. Suite à la convocation des différentes parties à une table de discussion, les propriétaires terriens ont reconnu que le terrain exploité est une priorité.

du tuteur des PDI qu'il avait acquérir auprès d'eux. C'est ainsi que les PDI ont eu à nouveau accès au terrain appartenant à leur tuteur pour exploitation.

Dans cette même commune (Sidéradougou), cinquante-trois (53) ménages de PDI souhaitent pratiquer une activité agricole mais restent sans terres cultivables et cent vingt-deux (122) PDI vivent dans difficilement et en surnombre dans des huttes construites avec de petits matériaux trouvés sur place.

XI- ETAT DE DROIT

Les autorités administratives et judiciaires sont présentes dans les zones de couverture. Elles ne ménagent aucun effort pour offrir aux habitants un quotidien paisible.

Les PDI ont accès aux différents services au même titre que la population hôte même si l'obtention de certains documents comme la Carte Nationale d'Identité Burkinabè demeure toujours complexe en raison de l'absence d'acte de naissance. L'absence de CNIB limite également la mobilité des PDI lorsqu'ils veulent aller d'une commune à une autre.

Dans les Cascades soixante-treize (73) personnes adultes ne disposent pas de CNIB, soit 30 personnes à Tiéfora et 43 à Sidéradougou ont été dénombrés et orientées vers les services de l'action humanitaire et les centres d'enrôlement.

XII- PROTECTION BASEE SUR LA COMMUNAUTE - COMITES DE PROTECTION

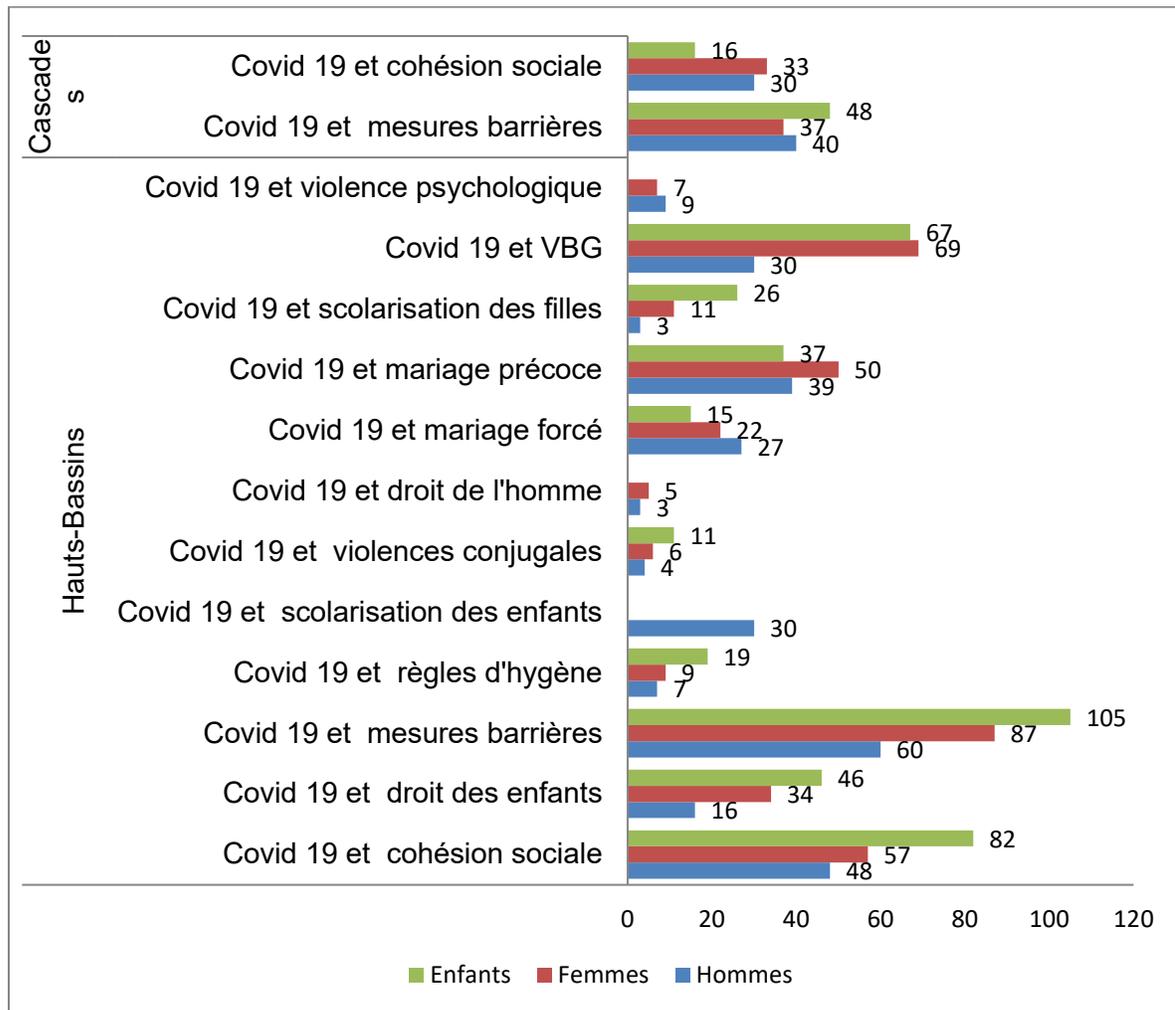
Les comités de protection, Techniciens d'Appui Communautaire et l'équipe monitoring travaillent en étroite collaboration ; toute chose qui facilite la mobilisation communautaire, la collecte sur les incidents de protection ou tout événement majeur grave pouvant avoir une influence sur la vie de la communauté dans les localités couvertes.

Malgré la période de récolte, les structures communautaires continuent de mobiliser les PDI et les populations hôtes pour les séances de sensibilisation dans le respect des mesures de prévention contre la COVID-19.

Mille deux cent quarante-cinq (1245) personnes (346 hommes, 427 femmes et 472 enfants) ont été touchées dans les différentes localités des Hauts-Bassins et des Cascades à travers respectivement cinquante-huit (58) et dix (10) sensibilisations menées.

La figure ci-dessous présente les thèmes abordés selon la population touchée par les sensibilisations.

Figure N°5 : Thématiques et populations sensibilisées dans les Hauts-Bassins et les Cascades.



XIII- LEADERS COMMUNAUTAIRES/AUTORITES LOCALES/SOCIETE CIVILE

Les 17 et le 30 novembre 2020, des activités socioculturelles ont été organisées par ICAHD International et l'UNHCR respectivement à Banzon, dans la province du Kéné Dougou et à Koumbia dans la province du Tuy sous le thème : « Renforcement de la cohésion sociale entre les PDI et les populations hôtes ». Ces activités ont connu l'implication et la participation des autorités locales et toutes les couches sociales des localités concernées.

Elles ont été marquées par des animations culturelles et artistiques (chansons et danses traditionnelles, sketches, numéros de cirque) et du sport (football). Ces activités ont permis aux PDI et populations hôtes de communier ensemble et de renforcer encore plus, les liens déjà tissés.



Quelques images des activités socioéducatives réalisées à Banzon (remise de trophée) et à Koumbia

Le 27 novembre 2020, s'est tenue, à la Maison de la femme du quartier Sabaribougou située à l'arrondissement N°6 de la commune de Bobo-Dioulasso, la cérémonie de lancement des assistances CBI pour les foyers améliorés en faveur des femmes PDI. Cette cérémonie avec les bénéficiaires a été réhaussée par la présence de la Directrice provinciale de l'action humanitaire du Houet et du chef de Bureau de l'UNHCR Hauts-Bassins.



XIV- SOLUTIONS DURABLES

Lors des focus-group, la volonté de retour dans leur localité de provenance n'est plus manifeste chez les PDI. Les rares souhaits se faisaient sous condition du rétablissement de la sécurité. Aujourd'hui, pour la plupart des personnes déplacées internes rencontrées, l'intégration locale semble être la meilleure solution pour le moment car le traumatisme vécu est toujours présent et un retour éventuel dans la localité d'origine n'est pas envisageable.

XV- SYSTEME DE PARTAGE D'INFORMATION ET COORDINATION

ICAHD International a collaboré avec les structures étatiques comme l'Action humanitaire et les préfectures des départements visités. Aussi, a-t-elle échangé avec certains partenaires comme : Médecin Sans Frontière, HELVETAS qui interviennent dans la région des Cascades en faveur des PDI.

XVI- RECOMMANDATIONS GENERALES

DOMAINES	RECOMMANDATIONS	ACTEURS	NIVEAU D'URGENCE
SECURITE ALIMENTAIRE	✓ Plaider pour une assistance en vivres aux PDI non encore assistées ou enregistrées au niveau des services de l'action humanitaire dans les régions des Hauts-Bassins et des Cascades	CONASUR, PAM	Court terme
ABRIS & AME	✓ Plaider pour une assistance en kits abris et AME aux PDI et populations hôtes vulnérables des deux régions	UNHCR	Court terme
COVID-19	✓ Renforcer le site de Poya en dispositifs complets de lavage des mains	Acteurs de protection	Court terme